

Projet éolien des Hauts de l'Armançon

Lettre d'information n°1 – Novembre 2017



DONNÉES CHIFFRÉES SUR LE PROJET:

Surface de la zone d'étude (périmètre vert foncé) = **1500ha** de massif forestier

Projet de territoire: Env. 2/3 des parcelles appartiennent aux communes

Potentiel de 20 à 25 éoliennes réparties sur les 4 communes

Les éoliennes seront implantées entre **1,5 km** et **3 km** des centres des villages

Nouvelle technologie d'éolienne: 240m en bout de pale - puissance supérieure à 4MW

INFORMATIONS:

Organisation d'expositions publiques en juin 2017 pour présenter le projet aux habitants des communes d'implantations et communes limitrophes.

Les panneaux sont consultables dans les mairies d'Aisy-sur-Armançon, Cry, Nuits et Perrigny-sur-Armançon.

Ils sont également consultables à cette adresse : www.mairie-nuits.fr

DES QUESTIONS ?

Les équipes municipales des communes d'implantation et l'équipe wpd se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

NOUS CONTACTER:

Une adresse mail dédiée au projet :

éolien.armancon@wpd.fr

14b rue du Chapeau Rouge
21000 Dijon

LA GENÈSE DU PROJET :

Fin 2014 à fin 2015... : L'idée d'un parc éolien mûrie dans l'esprit des communes d'Aisy-sur-Armançon, Cry, Nuits et Perrigny-sur-Armançon qui se réunissent pour dessiner un projet commun.

Premier semestre 2016 : elles étudient ensemble les opportunités de développement éolien proposées par plusieurs sociétés. Elles établissent une charte de projet et une liste de critères de choix les guidant dans la sélection du porteur de projet.

Fin du premier semestre 2016 : la société wpd est sélectionnée de façon unanime par les quatre collectivités et est encouragée à débiter les études permettant de déterminer la faisabilité du projet (études écologiques, paysagères, acoustiques, techniques, vent...).

LE DÉFRICHEMENT :

A l'échelle des 1500ha de la zone d'étude, environ 15ha de défrichement sont estimés nécessaires pour l'acheminement et l'implantation des éoliennes, soit environ 1% de la surface d'étude. En effet, de nombreuses pistes forestières existantes seront utilisées.

LE PROGRAMME D'INSERTION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET :

Le défrichement sera compensé par de la replantation d'arbres, l'amélioration de la forêt existante et l'enrichissement de sa biodiversité. Ces mesures environnementales seront intégrées dans le programme d'insertion environnementale du projet. Chaque propriétaire foncier (particulier et collectivité) est susceptible d'être bénéficiaire de ce programme et est invité à contacter wpd s'il souhaite en être un acteur.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET ET POTENTIEL DE LA ZONE D'ÉTUDE

